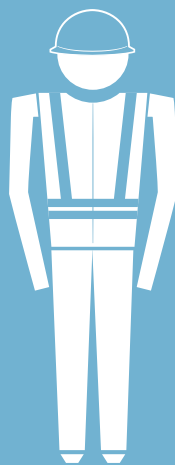
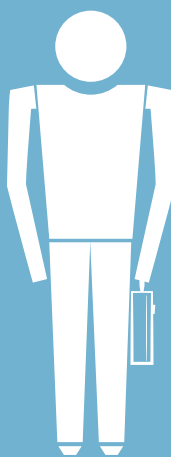


# Rôles et responsabilités

Public visé :

- Opérateurs
- Encadrants
- Concepteurs



Ces fiches sont créées en référence au *Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, fascicules 1,2, 3.*

Fiche réalisée par l'Observatoire DT-DICT de Bourgogne en collaboration avec l'OPPBTP.

## Responsable de projet (RP) Maître d'ouvrage



Consulte le guichet unique ou un prestataire de déclaration conventionné

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/>

Réalise une DT

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295>



Analyse les réponses des exploitants

Réalise les IC demandées par les exploitants, transmet et facture les résultats aux exploitants concernés

Fournit des renseignements complémentaires sur la zone de travaux ou se déplace si un rendez-vous sur site est demandé par l'exploitant

Intègre les réseaux existants dans son projet

Rédige le marché (DCE)

En intégrant des clauses techniques pour prendre en compte :

Le marquage-piquetage des réseaux existants

Les points d'arrêt

Les techniques de terrassement particulières

Le géoréférencement en classe A de l'ouvrage et la confection du plan de récolement

Les travaux débutant plus de 3 mois après la réponse à la DT

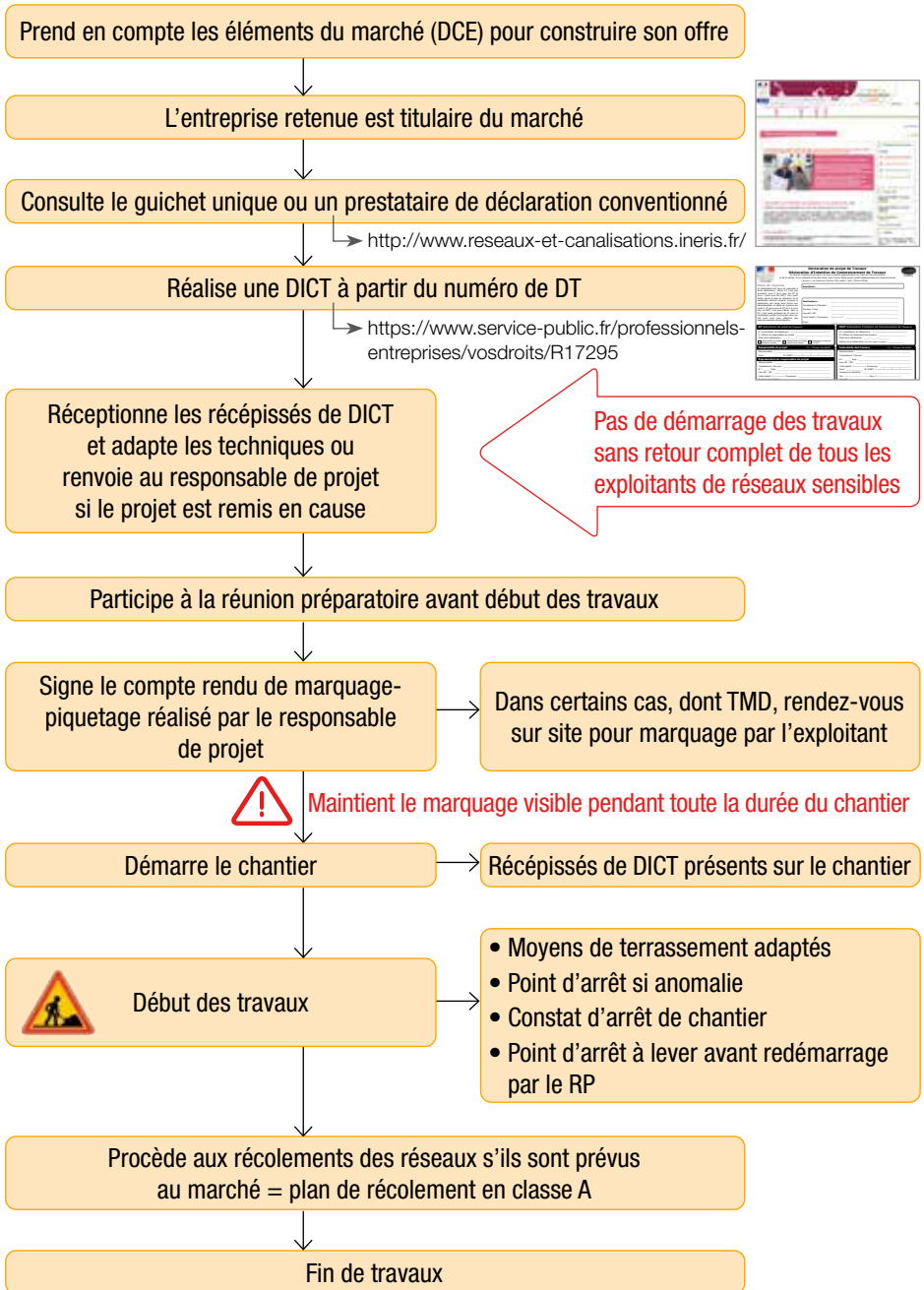
La commande d'OL en phase travaux si nécessaire

L'ajournement de travaux en l'absence de réponse d'exploitant de réseau sensible

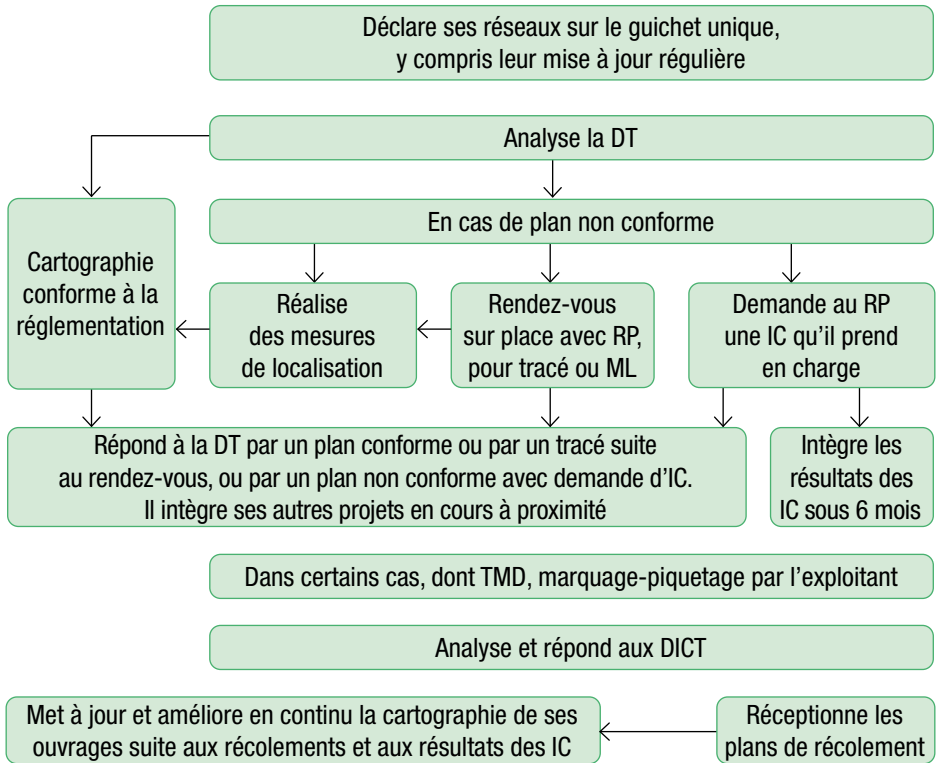
Lance le marché qui contient les récépissés DT, les résultats d'IC, les plans des réseaux et les précautions particulières exigées par les exploitants

En fin de chantier, valide le dossier d'ouvrages exécutés comprenant le plan de récolement et le transmet à l'exploitant de réseau

# L'entreprise de travaux



## L'exploitant de réseaux



<b>CTF</b>	Clauses techniques et financières
<b>DCE</b>	Dossier de consultation des entreprises
<b>DICT</b>	Déclaration d'intention de commencement des travaux
<b>DT</b>	Déclaration de projet de travaux
<b>IC</b>	Investigations complémentaires
<b>ML</b>	Mesures de localisation
<b>OL</b>	Opérations de localisation
<b>RP</b>	Responsable de projet
<b>TMD</b>	Transport de matières dangereuses

Document à vocation pédagogique qui ne saurait en aucun cas se substituer à la réglementation en vigueur.